

-

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 10 JUIN 2025, À 19H00, AU 286 RUE DE LA  
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire  
Monsieur Guy Therrien, conseiller  
Madame Johanne Savard conseillère  
Madame Jane Chambers Evans, conseillère  
Madame Mireille Pineault, conseillère  
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère  
Monsieur Dany Tremblay, conseiller

Assiste également à la réunion :

M, Steeve Arbour, directeur général et greffier-trésorier par intérim,  
agissant comme secrétaire d'assemblée.

**RESOLUTION  
2025-06-161**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Adoption de la séance ordinaire du 13 mai 2025;
  - 3.2. Adoption de la séance extraordinaire du 29 mai 2025;
- 4. Correspondances**
  - 4.1. Dépôt d'une lettre de la Vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;
- 5. Rapport des comités**
  - 5.1. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2025;
  - 5.2. Dépôt de la liste des permis émis en mai 2025;
- 6. Présentation des comptes**
  - 6.1. Comptes à payer au 31 mai 2025;
- 7. Dépenses et engagements de crédits**
  - 7.1. Embauche d'un directeur-général et greffier-trésorier;
  - 7.2. Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins;
  - 7.3. ClicSécur, autorisation directeur général et greffier-trésorier;
  - 7.4. Les Agences de l'Est P.J. mobilier urbain sur mesure / Paiement Destination Tadoussac Phase 2;
  - 7.5. Autorisation de signature / Directeur-général et greffier-trésorier;
  - 7.6. Autorisation de signature /Aide financière de l'agente de développement et dépôt du plan d'action;
  - 7.7. Demande de prix pour un suivi faune benthique/ Recharge de la plage;
  - 7.8. Taxe événementielle / Bourask;
  - 7.9. Autorisation à Accès-D Desjardins/ Madame Amélie Pineault;

- 7.10. Programmation de la Fête Nationale;
- 7.11. Procédure de démolition / 261 Rue des Montagnais;
- 7.12. Mandat à un arpenteur-géomètre -Piquetage du lot 4 342 594;
- 7.13. Location d'un véhicule/ Services municipaux;
- 7.14. Aide financière du Carrefour de vie de la MRC Haute-Côte-Nord (FRR-4);
- 7.15. Aide financière de tourisme Côte-Nord / Projet d'interprétation numérique de l'itinéraire au temps du Domaine du Roy ;
- 7.16. Demande d'aide financière Festival du Fjord;
- 7.17. Acquisition d'une pompe industrielle pour le stationnement de la Cale-Sèche;
- 8. Adoption des règlements**
- 9. Avis de motion**
- 10. Projets de règlements**
- 11. Divers**
  - 11.1. Nomination de Madame Émy Gauthier à titre de trésorière adjointe ;
  - 11.2. Entente no 8 avec le Syndicat des Employés municipaux de Tadoussac ;
  - 11.3. Embauche du personnel estival ;
  - 11.4. P.I.I.A. 257, Rue des Pionniers ;
  - 11.5. P.I.I.A. 122, Rue des Bateliers ;
  - 11.6. P.I.I.A. 114, Rue de la Cale-Sèche ;
  - 11.7. P.I.I.A. 236, Rue Champlain ;
  - 11.8. P.I.I.A. 153, Rue des Jésuites ;
  - 11.9. P.I.I.A. 341, Rue des Forgerons ;
  - 11.10. P.I.I.A. 46, Rue des Forgerons Nord ;
  - 11.11. P.I.I.A. 276, Rue des Forgerons ;
  - 11.12. P.I.I.A. 289, Rue des Forgerons ;
  - 11.13. P.I.I.A. 141, Rue du Parc ;
  - 11.14. P.I.I.A. 177-B, Rue des Pionniers ;
  - 11.15. P.I.I.A. 122, Rue de la Cale-Sèche ; **Retiré**
  - 11.16. P.I.I.A. 184, Rue de l'Église ; **Retiré**
  - 11.17. Demande de la tenue d'une édition « test » /Mini-Festival de dégustation de vin ; **Retiré**
  - 11.18. Adhésion au Défi Saint-Laurent et approbation de l'expédition ;
- 12. Affaires nouvelles**
- 13. Périodes de questions**
- 14. Levée de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, en y ajoutant les points suivants aux affaires nouvelles :

- 12.1 Rénovation du Centre des Loisirs-Modification au projet PSPS-2020-039;
- 12.2 Dossier 665-32-700068-250-Autorisation de dépôt d'avis municipal;
- 12.3 Règlement Dossier 240-22-0067-240;

**RESOLUTION  
2025-06-162**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
13 MAI 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025.

**RESOLUTION  
2025-06-163**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2025.

\*\*\*

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET  
MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE DURABLE DANS  
LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE**

Dépôt d'une lettre de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la mobilité, datée du 21 mai 2025, nous octroyant une subvention maximale de 2 596\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien.2025-2026.

\*\*\*

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 3 juin 2025.

\*\*\*

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN AVRIL 2025**

Dépôt du rapport des permis émis en mai 2025.

**RESOLUTION  
2025-06-164**

**COMPTES À PAYER – MAI 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 346 117,93\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 mai 2025 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par les membres du conseil;

**QUE** le directeur général par intérim et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents

**RESOLUTION  
2025-06-165**

**EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des ressources humaines accompagné de Monsieur Michel Larouche, consultant, ont procédé à l'analyse des candidatures reçues et ont réalisés des entrevues selon le processus usuel de la municipalité et émet une recommandation favorable au conseil pour un candidat ;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Bernard Déraps, à titre de directeur général et greffier-trésorier, en date du 10 juin 2025 et autorise Monsieur Steeve Arbour, directeur général et greffier-trésorier par intérim, et Monsieur Richard Therrien, maire, à rédiger et à signer un contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2025-06-166**

**DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contacter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant le renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération ») ;

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

**QUE** la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

**QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédits, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

**QUE** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom des déléguées : Monsieur Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier

Madame Émy Gauthier, trésorière adjointe

**RESOLUTION  
2025-06-167**

**CLICSÉQR/ AUTORISATION DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** Monsieur Bernard Déraps, le directeur général et greffier-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Tadoussac, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires pour l'inscription à clicSÉQR.

**RESOLUTION  
2025-06-168**

**LES AGENCES DE L'EST P.J. MOBILIER URBAIN SUR MESURE /  
PAIEMENT DESTINATION TADOUSSAC PHASE 2**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement à Les Agences de l'Est P-J. mobilier urbain sur mesure au montant 96 061,61\$ taxes incluses dans le cadre du projet Destination Tadoussac Phase 2 et ce, tel qu'édicté à la résolution 2024-12-362.

**RESOLUTION  
2025-06-169**

**AUTORISATION DE SIGNATURE / DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Bernard Déraps, à signer tous les effets bancaires, contrats ou autres documents requis dans le cadre de ses fonctions, et ce, pour et au nom de la municipalité du Village de Tadoussac ;

**QUE** la présente résolution annule toutes résolutions antérieures au nom de Monsieur Steeve Arbour, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

**RESOLUTION  
2025-06-170**

**AUTORISATION DE SIGNATURE /AIDE FINANCIÈRE DE L'AGENTE  
DE DÉVELOPPEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise Madame Marie-France Bélanger, directrice du développement, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac l'entente d'aide financière de l'agente de développement avec la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord;

**RESOLUTION  
2025-06-171**

**DEMANDE DE PRIX POUR UN SUIVI FAUNE BENTHIQUE/  
RECHARGE DE LA PLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Sarah-Maude Bellavance, de la direction de l'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques, de la Fédération Québécoise des Municipalités s'est adressée à la Municipalité concernant les éléments manquants dans le dossier de la recharge de la plage déposés par la Direction régionale de la gestion des écosystèmes Pêches et Océans Canada;

**CONSIDÉRANT QU'**un des éléments manquants est l'état de référence de l'an 1 et 2 pour la faune benthique;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons proposer un calendrier de mise en œuvre et de mandater une firme pour effectuer un suivi de la faune benthique cette année;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil procède à une demande de prix à des firmes pour le suivi de la faune benthique tel que recommandé par Madame Sarah-Maude Bellavance, de la direction de l'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques, de la Fédération Québécoise des Municipalités.

**RESOLUTION  
2025-06-172**

**TAXE ÉVÈNEMENTIELLE / BOURASK**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

**QUE** le Conseil autorise le versement de 4 000\$ à Bourask pour la tenue de l'événement La grande marée danse 2025 dans le cadre de la taxe événementielle 2025.

**RESOLUTION  
2025-06-173**

**AUTORISATION À ACCES-D DESJARDINS/ MADAME AMÉLIE  
PINEAULT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER**

**QUE** le Conseil autorise Madame Amélie Pineault, adjointe administrative et ressources humaines, à obtenir les informations nécessaires à Accès D. Desjardins dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

**RESOLUTION  
2025-06-174**

**PROGRAMMATION DE LA FÊTE NATIONALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil adopte la programmation de la Fête Nationale 2025 ainsi que les prévisions budgétaires s'y rattachant.

**RESOLUTION  
2025-06-175**

**PROCÉDURE DE DÉMOLITION / 261 RUE DES MONTAGNAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Alice Moreux, agente de développement du patrimoine immobilier, nous a informé que ce bâtiment se situe dans le P.I.I.A. est donc soumis au règlement no 396;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3.1. du règlement no 396 autorise une démolition d'un immeuble appartenant à Municipalité à l'exception d'un immeuble patrimonial sans passer par ledit règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble aux vues de la date de construction, de l'historique et du style ce bâtiment n'est pas patrimonial ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la démolition de l'immeuble lui appartenant situer au 261, Rue des Montagnais et procède à un appel d'offres auprès de contracteurs afin d'obtenir des prix pour la démolition et la remise en état du terrain.

**RESOLUTION  
2025-06-176**

**MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE / PIQUETAGE DU LOT  
4 342 594**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil mandate Jean Roy, arpenteur-géomètre, à procéder au piquetage du lot 4 342 594. propriété de la municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2025-06-177**

**LOCATION D'UN VÉHICULE / SERVICES MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité concernant le déplacement des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** la location d'un véhicule supplémentaire est nécessaire afin d'optimiser les services à la population;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS  
(4 POUR ET 2 CONTRE)**

**QUE** le Conseil autorise la location d'un véhicule au Garage Jeannine Boulianne pour une période de cinq (5) mois cette année et de cinq (5) mois l'été prochain représentant une somme de 1 100\$ par mois taxes non incluses.

**RESOLUTION  
2025-06-178**

**AIDE FINANCIÈRE DU CARREFOUR DE VIE DE LA MRC HAUTE-  
CÔTE-NORD (FRR-4)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une aide financière provenant de la MRC de la Haute Côte-Nord dans le cadre du programme FRR-4 (Vitalisation municipale);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement du Carrefour de vie a été annulé à la suite des rejets des soumissions de l'appel d'offres datée du 3 mars 2025;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil retourne à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord les fonds reçus au montant de 40 000\$ et de leur signifier que le projet ne se réalisera pas en fonction du manque de financement et des coûts qui dépassent le budget.

**RESOLUTION  
2025-06-179**

**AIDE FINANCIÈRE DE TOURISME CÔTE-NORD / PROJET  
D'INTERPRÉTATION NUMÉRIQUE DE L'ITINÉRAIRE AU TEMPS DU  
DOMAINE DU ROY**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet numérique de la route des fourrures bénéficie de deux (2) aides financières publiques et ces aides n'ont pas les mêmes exigences quant à la mise de fonds de la part de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible pour Tourisme Côte-Nord de modifier cette exigence;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de Développement économique Canada est plus avantageux pour le projet que le programme de Tourisme Côte-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de Développement économique Canada couvre 90% du projet jusqu'à concurrence de 91 924\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds de la Municipalité n'a pas besoin d'être augmentée;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil refuse les fonds de Tourisme pour le projet d'interprétation numérique de l'itinéraire au temps du Domaine du Roy et rembourse, s'il y a lieu, les sommes reçues.

**RESOLUTION  
2025-06-180**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FESTIVAL DU FJORD**

**CONSIDÉRANT QUE** le président du Festival du Fjord, Monsieur Billy Hovington, dans une lettre datée du 29 mai dernier, nous a transmis une demande d'aide financière ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le président du Festival du Fjord, monsieur Billy Hovington, soit informé que les budgets disponibles sont déjà alloués. Cependant, nous aimerions recevoir votre prochaine demande financière au cours du mois de septembre, soit lors de la préparation des prévisions budgétaires 2026.

**RESOLUTION  
2025-06-181**

**ACQUISITION D'UNE POMPE INDUSTRIELLE POUR LE  
STATIONNEMENT DE LA CALE-SÈCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe actuellement utilisée au stationnement de la Cale-Sèche a atteint sa durée de vie;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'achat d'une pompe industrielle de la Compagnie Mario Duchesne Électrique inc. au montant de 8 945.06\$ taxes incluses tel que soumis dans une soumission datée du juin 2025.

**QUE** les montants nécessaires soient prélevés dans le Programme triennal d'immobilisation comme suit :

Travaux publics d'infrastructures, réfection trottoir des pionniers :	3 298.30\$
Véhicules, équipement, Fisher électrique :	<u>5 646,76\$</u>
Total :	8 945.06\$

**RESOLUTION  
2025-06-182**

**NOMINATION DE MADAME ÉMY GAUTHIER À TITRE DE  
TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil procède à la nomination de Madame Émy Gauthier, à titre de trésorière adjointe et ce, rétroactivement au 1 mars 2025.

**RESOLUTION  
2025-06-183**

**ENTENTE NO 8 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
DE TADOUSSAC / NOMINATION D'UNE ADJOINTE TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT** un manque d'effectif au service comptable empêchant l'employeur de répondre adéquatement à ses besoins et ceux de la population et d'alléger les tâches du directeur général ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Tadoussac désire s'adjoindre une ressource supplémentaire soit une adjointe trésorière et ce, à compter du 1 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'échelle salariale est la même que l'adjointe de direction ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la signature de l'entente numéro 8 avec le Syndicat des Employés Municipaux de Tadoussac, et que cette entente soit rétroactive au 1 mars 2025;

**QUE** les dispositions de cette lettre d'entente continueront de s'appliquer jusqu'à la signature de la prochaine convention collective de travail.

**RESOLUTION  
2025-06-184**

**EMBAUCHE DU PERSONNEL ESTIVAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'embauche du personnel suivant selon les départements :

- Camp de jour 2025 :
  - Madame Sarakim Gauthier, responsable
  - Monsieur Olivier Gauthier, animateur
  - Madame Jade Lebel, animatrice
- Contrat de gestion de la circulation avec le MTQ et pour le Quai :
  -
- Musée poste de traite Chauvin :
  - Monsieur Steven Vermet, stagiaire jusqu'au 4 octobre 2025
- Maison du Tourisme
  - Madame Arline Brisson
  - Madame Johanne Hovington
  - Madame Mathilda Hogrel, conseillère en séjour jusqu'au 13 octobre 2025

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisée à signer tout document relatif à l'embauche de ces nouveaux employés.

**RESOLUTION  
2025-06-185**

**P.I.I.A. 257, RUE DES PIONNIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 257, Rue des Pionniers souhaite agrandir son stationnement arrière d'une dimension de 9.5 mètres x 8.5 mètres afin d'avoir trois (3) cases supplémentaires afin que chacune des chambres locatives d'employés ait son stationnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 257, Rue des Pionniers ont fourni un plan de localisation tel que demandé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 257, Rue des Pionniers aux fins d'agrandir son stationnement arrière d'une dimension de 9.5 mètres x 8.5 mètres afin d'avoir trois (3) cases supplémentaires afin que chacune des chambres locatives d'employés ait son stationnement et ce, tel que soumis dans sa demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-06-186**

**P.I.I.A. 122, RUE DES BATELIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 122, Rue des Bateliers qui souhaite refaire la toiture de bardeaux d'asphalte et en modifier la couleur noire pour la couleur gris bleu afin de mieux l'agencer au revêtement du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** les détails des matériaux qui seront utilisés pour la rénovation ont été fournis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité

avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 122, Rue des Bateliers souhaite refaire la toiture de bardeaux d'asphalte et en modifier la couleur noire pour la couleur gris bleu afin de mieux l'agencer au revêtement du bâtiment et ce, tel que soumis dans sa demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-06-187**

**P.I.I.A. 114, RUE DE LA CALE SÈCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 114, de la Cale-Sèche souhaite abattre la haie de cèdre en devanture de son terrain et la remplacer par une espèce arbustive ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 114, Rue de la Cale-Sèche à abattre la haie de cèdre en devanture de son terrain et la remplacer par une espèce arbustive.

**RESOLUTION  
2025-06-188**

**P.I.I.A. 236, RUE CHAMPLAIN**

Monsieur Guy Therrien, conseiller, énonce un intérêt et se retire des discussions et du vote.

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 236, Rue Champlain souhaite changer le garde-corps de l'escalier extérieur à l'entrée de la maison de même facture que les barreaux de bois de la terrasse arrière, agrandir la galerie avant jusqu'au coin de la maison et changer le treillis pour un plus fin.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le propriétaire du 236, Rue Champlain à changer le garde-corps de l'escalier extérieur à l'entrée de la maison de même facture que les barreaux de bois de la terrasse arrière et agrandir la galerie avant jusqu'au coin de la maison et changer le treillis par un plus fin et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**QUE** ce permis est conditionnel au dépôt d'un croquis d'agrandissement

ainsi que le type de matériaux du treillis.

**RESOLUTION  
2025-06-189**

**P.I.I.A. 153, RUE DES JÉSUITES**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 153, Rue des Jésuites désire démolir son cabanon situé en cours latérale arrière et à le reconstruire de dimension de 12 pieds x 16 pieds ;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de localisation a été fourni ainsi que les plans et les matériaux souhaités ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la propriétaire du 153, Rue des Jésuites à démolir son cabanon situé en cours latérale arrière et à reconstruire de dimension de 12 pieds x 16 pieds et ce, tel que soumis dans sa demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-06-190**

**P.I.I.A. 341, RUE DES FORGERONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 341, Rue des Forgerons désire ajuster la pente du toit du garage afin d'avoir la même que celle du bâtiment principal avant de faire la rénovation de la toiture ;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux utilisés pour rejoindre le nouveau toit sera de même facture que les matériaux actuels du garage et que des plans ont été fournis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la propriétaire du 341, Rue des Forgerons à ajuster la pente du toit du garage afin d'avoir la même que le bâtiment principal et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-06-191**

**P.I.I.A. 46, RUE DES FORGERONS NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 46, Rue des Forgerons Nord désirent construire un cabanon de dimension de 12 pieds x 20 pieds x 12 pieds de hauteur localisé en cours latérale dont les matériaux seront de même facture que la maison ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise les propriétaires du 46, Rue des Forgerons Nord à construire un cabanon de dimension de 12 pieds x 20 pieds x 12 pieds de hauteur localisé en cours latérale dont les matériaux seront de même facture que la maison et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION**  
**2025-06-192**

**P.I.I.A. 276, RUE DES FORGERONS**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 276, Rue des Forgerons souhaitent abattre une haie de cèdre en cours arrière afin de construire un abri à bois de 10 pieds X 4 pieds X 6 pieds de hauteur, en bois brute avec le toit en bardeaux d'asphalte ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise les propriétaires du 276, Rue des Forgerons à abattre une haie de cèdre en cours arrière afin de construire un abri à bois de 10 pieds X 4 pieds X 6 pieds de hauteur, en bois brute avec le toit en bardeaux d'asphalte et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION**  
**2025-06-193**

**P.I.I.A 289, RUE DES FORGERONS**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 289, Rue des Forgerons désirent rénover trois (3) fenêtres de même type que celles déjà rénovées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise les propriétaires du 289, Rue des Forgerons à rénover trois (3) fenêtres de même type que celles déjà rénovées et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-06-194**

**P.I.I.A 141, RUE DU PARC**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 141, Rue du Parc, désirent rénover une portion de clôture en treillis en cours arrière pour un modèle en bois traité d'une hauteur de 1.7 mètres, de modèle similaire à d'autres portions sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** les photos, matériaux et plan de localisation ont été fournis.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise les propriétaires 141, Rue du Parc, à rénover une portion de clôture en treillis en cours arrière pour un modèle en bois traité de la même hauteur que la partie existante et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-06-195**

**P.I.I.A. 177-B, RUE DES PIONNIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le locataire du 177-B, Rue des Pionniers désire installer une enseigne dans le cadre de location d'un local où un service de restauration prendra place ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt de l'autorisation du propriétaire incluant un visuel, les dimensions et les matériaux ont été fournis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le locataire du 177-B, Rue des Pionniers à installer une enseigne dans le cadre de location d'un local où un service de restauration prendra place et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-06-196**

**ADHESION AU DEFI SAINT-LAURENT ET APPROBATION DE  
L'EXPEDITION**

**CONSIDÉRANT QUE** Mission 1000 tonnes et Stratégies Saint-Laurent organisent l'Expédition Saint-Laurent et ses bassins versants, une mission de protection et de restauration des berges du Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT QUE** de Montréal à Bonaventure, une équipe de 18 personnes s'arrêtera dans plusieurs municipalités côtières à travers le Québec et invitera les citoyens, les élus municipaux, les médias et les

chefs d'entreprises à participer à des activités de sensibilisation, de restauration et de nettoyage collectif des berges du Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Tadoussac fait partie d'une des 12 destinations choisies où s'arrêtera l'autocar d'Expédition Saint-Laurent pour la tenue d'un nettoyage communautaire et d'échantillonnage scientifique ;

**CONSIDÉRANT QUE** Stratégies Saint-Laurent propose, dans le cadre du « Défi Saint-Laurent », un programme s'adressant aux municipalités du Québec engagées dans la lutte contre la pollution par le plastique ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise à mobiliser et à soutenir les municipalités pour réduire l'empreinte environnementale du plastique et contribuer à un avenir durable pour les générations futures ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a manifesté de l'inquiétude face à cet enjeu et a sollicité leurs membres afin que ceux-ci prennent acte, et ce, dès 2015 ;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la municipalité de Tadoussac adhère au programme « Défi Saint-Laurent » de Stratégies Saint-Laurent et participe à la corvée collective, qui se tiendra le 15 août 2025 dans notre municipalité, et soutienne dans la promotion de l'événement à la mobilisation du milieu, voie à la bonne gestion des matières résiduelles après le nettoyage de protection et de restauration des berges publiques du Saint-Laurent situées sur le territoire de la municipalité.

**RESOLUTION  
2025-06-197**

**RÉNOVATION DU CENTRE DES LOISIRS-MODIFICATION AU  
PROJET PSPS-2020-039**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement du centre de loisirs ne se réalisera pas ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont toujours nécessaires dans le bâtiment existant du centre de loisirs ;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide financière provenant de la Municipalité Régionale de Comté est toujours disponible ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification au projet de rénovation du centre des loisirs est demandé par la Municipalité Régionale de Comté pour procéder aux travaux ;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la modification du projet, le budget et l'échéancier du projet PSP-2020-039 ;

**QUE** le Conseil autorise Madame Marie-France Bélanger, directrice au développement, à déposer tous les documents demandés par la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord et de signer la demande de modification

**RESOLUTION  
2025-06-198**

**DOSSIER 665-32-700068-250- AUTORISATION DE DÉPÔT D'AVIS  
MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée devant la Division des petites créances, de la Chambre civile de la Cour du Québec le 11 mars 2025 par le citoyen S. Fortier ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Fortier réclame une somme totalisant 4 915.80 \$ à la Municipalité pour ce qu'il qualifie d'augmentation abusive concernant l'utilisation de la cale sèche municipale pour l'hivernage d'un voilier ;

**CONSIDÉRANT QUE** des vérifications, effectuées auprès du greffe du tribunal par la direction générale, ont permis de confirmer l'absence de jugement défavorable envers la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité réfute les prétentions avancées par Monsieur Fortier et entend contester, comme le lui permet la loi, le bien-fondé de la demande ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise, monsieur Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, à aviser le greffe du tribunal de la Division des petites créances des intentions de la Municipalité ;

**QUE** le Conseil accepte d'assumer les frais de défense associées au plaidoyer de la Municipalité, des frais dont la somme atteint les 187 \$ dans le cas des dossiers dont la valeur ne dépasse pas les 5 000 \$.

**RESOLUTION  
2025-06-199**

**RÈGLEMENT DOSSIER 240-22-00687-240**

**CONSIDÉRANT QUE** des procédures judiciaires ont été entreprises par la Municipalité dans le dossier 240-22-00687-240;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de discussions, les parties à ces procédures ont convenu d'un projet de transaction et quittance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a pris connaissance du projet et qu'il considère que celui-ci est dans l'intérêt de la Municipalité.

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

**QUE** le Conseil ratifie le projet de transaction et quittance intervenu dans le dossier 240-22-00687-240;

**QUE** le Conseil autorise M. Richard Therrien, maire, à signer le document de transaction et quittance, au nom de la Municipalité;

**QUE** la direction générale soit chargée de faire le suivi de ladite entente.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 26 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 32.

**RESOLUTION  
2025-06-200**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20 h 32.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 9 personnes en présentiel et 10 en visio-conférence via Zoom.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Steeve Arbour, directeur-générale par intérim certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

---

Steeve Arbour, directeur-général par intérim

---

Richard Therrien, maire

